

Renseignements généraux

Qu'est-ce que l'évaluation comparative des études?

L'*Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec* est un **avis d'expert**, délivré par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion à titre indicatif seulement, qui établit une comparaison générale entre deux systèmes éducatifs officiels. L'évaluation comparative décrit les documents scolaires et indique à quels **repères scolaires** (ou principaux diplômes) et à quels **domaines de formation** du Québec peuvent être comparées les études effectuées à l'extérieur du Québec. Ce n'est ni un diplôme ni une équivalence de diplôme.

Le Ministère examine les documents scolaires qui lui sont soumis en appliquant des normes rigoureuses et des méthodes d'analyse reconnues en évaluation comparative des diplômes.

Avez-vous besoin d'une évaluation comparative?

Avant de déposer une demande d'évaluation comparative, vous devez vérifier si vous avez vraiment besoin d'obtenir cet avis.

Puisque cet avis n'est ni un diplôme, ni une équivalence de diplôme et puisqu'il ne crée aucune obligation envers un employeur, un ordre professionnel ou tout autre organisme de réglementation, vous n'avez peut-être pas besoin d'obtenir une évaluation comparative.

Documents qui ne sont pas évalués par le Ministère (liste non exhaustive)

- Documents scolaires qui sanctionnent un programme qui n'est pas reconnu par les autorités compétentes responsables du système éducatif concerné
- Documents scolaires délivrés par un établissement d'enseignement qui n'est pas reconnu par les autorités compétentes responsables du système éducatif concerné
- Documents scolaires qui sanctionnent des études primaires et secondaires d'une durée de moins de neuf années (excluant la maternelle)
- Documents scolaires qui sanctionnent des études postsecondaires non complétées
- Certificats de scolarité ou d'inscription
- Attestations ou certificats de compétence ou de qualification professionnelle
- Documents scolaires délivrés par un établissement d'enseignement d'une province ou d'un territoire canadiens
- Attestations de travail
- Attestations de stages professionnels qui ne font pas partie de la formation scolaire officielle menant à un diplôme
- Relevés de notes ou diplômes pour des études d'une durée de moins d'une année scolaire

Le Ministère se réserve le droit de ne pas évaluer tous les documents qui lui sont soumis et qui concernent notamment des études intermédiaires ou qui ne correspondent pas à un cycle terminal au Québec.

Exigences documentaires

Lorsque vous faites une demande d'Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec, vous devez vous assurer de fournir les documents demandés dans le **format exigé** (original, copie certifiée conforme ou photocopie).

 **N'envoyez pas de documents originaux**, à moins d'indication contraire, car les documents soumis ne sont pas retournés.

Copie certifiée conforme

Le format « copie certifiée conforme » indique que la copie du document que vous soumettez doit **obligatoirement** être certifiée conforme à l'original soit par l'émetteur du document soit par une autorité reconnue **du pays ou territoire qui a délivré le document**. Pour connaître les exigences liées au format « copie certifiée conforme », vous devez consulter notre site Web au www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/exigences-documentaires. Pour savoir quelles autorités sont autorisées à certifier conforme un document, vous devez vous référer à la *Liste des autorités reconnues pour certifier conformes des documents* à l'adresse suivante : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/liste-autorites-reconnues.

Traduction

- Si vous soumettez des documents **ou des parties de documents** dans une langue autre que le français ou l'anglais, vous devez fournir :
 - le **document dans la langue d'origine**, dans le format exigé (original, copie certifiée conforme ou photocopie);
 - **l'original de la traduction complète faite par un traducteur reconnu**. Pour connaître les exigences liées aux traductions et la définition de traducteur reconnu, consultez notre site Web au www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/exigences-documentaires.



Si le document original est rédigé en français ou en anglais mais qu'il comporte un sceau dans une autre langue, vous devez absolument faire traduire ce sceau.

- **Si vous n'avez pas terminé vos études secondaires**, vous devez faire traduire les relevés de notes des deux dernières années d'études que vous avez terminées et réussies.
- **Si vous avez terminé vos études secondaires générales**, vous devez faire traduire seulement votre diplôme de fin d'études.
- **Si vous avez terminé vos études secondaires professionnelles**, vous devez faire traduire votre diplôme de fin d'études et le relevé de notes de chacune des années d'études.
- **Si vous avez terminé vos études postsecondaires**, vous devez faire traduire tous les diplômes et relevés de notes de chacune des années qui correspondent à ces études.

Le Ministère se réserve le droit d'exiger d'autres traductions. Le cas échéant, vous devrez acquitter les frais afférents.

Vous ne devez pas faire traduire les diplômes et les relevés de notes obtenus durant vos études primaires. D'ailleurs, vous n'avez pas à joindre ces documents à votre demande.

Frais à payer

Pour savoir quels sont les frais que vous devez payer pour le traitement de votre demande, consultez notre site Web au www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/evaluation-comparative-frais.

Les frais doivent être payés au complet, par vous ou par une tierce personne, au moment du dépôt de votre demande. **Ces frais ne sont pas remboursables et ne garantissent pas que nous serons en mesure de vous délivrer une évaluation comparative.**

Pour plus d'information, vous pouvez consulter notre site Web au www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/evaluation-comparative.



Important – Vous devez indiquer dans le formulaire tous les renseignements demandés. Si vous omettez de remplir une section du formulaire ou de joindre un ou plusieurs des documents exigés, votre demande et vos documents vous seront retournés.

Avez-vous déjà fait une demande d'évaluation comparative au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion?

Oui Non Si oui, veuillez indiquer votre numéro de dossier : C000 _____

1. Renseignements sur l'identité

Sexe Féminin Masculin

Indiquez vos nom et prénoms en caractères d'imprimerie tels qu'ils figurent sur votre pièce d'identité.

_____ | _____
Nom de famille | Prénom(s)

Indiquez votre nom de famille à la naissance s'il est différent de celui qui figure sur votre pièce d'identité.

Nom de famille à la naissance

_____ | _____
Date de naissance (année, mois, jour) | Pays ou territoire de naissance

Cochez le document joint.

► Pièces justificatives sur l'identité

Vous devez fournir une traduction des documents qui sont rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais.

Vous devez joindre à votre demande une photocopie d'une des pièces d'identité suivantes :

- Pages de votre passeport valide indiquant votre identité, la date de délivrance et d'expiration ainsi que toute modification apportée à ces renseignements
- Acte ou certificat de naissance
- Document délivré par Citoyenneté et Immigration Canada (certificat de citoyenneté canadienne, carte de résident permanent, document de confirmation de résidence permanente ou document du demandeur d'asile)

Si le nom qui figure sur vos documents scolaires est différent de celui de votre pièce d'identité, vous devez joindre à votre demande une photocopie d'un **des documents officiels suivants** pour expliquer cette différence :

- Acte ou certificat de mariage
- Certificat de changement de nom
- Acte ou certificat ou jugement de divorce ou d'annulation de mariage
- Certificat de décès de votre conjoint ou conjointe

 **N'envoyez pas de documents originaux**, à moins d'indication contraire, car les documents soumis ne sont pas retournés.

Adresse du domicile

_____ | _____ | _____
Numéro | Rue | Appartement

_____ | _____ | _____ | _____
Ville | Province ou État | Code postal | Pays ou territoire

_____ | _____
Téléphone au domicile | Téléphone (autre)

Courriel

À l'usage du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Ne rien écrire dans cette section.

Date de réception de la demande _____ Date d'ouverture du dossier _____

Vous devez joindre aux diplômes et aux relevés de notes que vous soumettez la traduction s'il s'agit de documents rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais.

► 2. Renseignements sur les études

Vous devez présenter une copie certifiée conforme par une autorité reconnue de chacun des documents scolaires à évaluer. Vous pouvez consulter la *Liste des autorités reconnues pour certifier conformes des documents* dans notre site Web au www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/liste-autorites-reconnues.

Il est important de consulter la rubrique Particularité – Envoi de relevés de notes au Ministère par certains établissements d'enseignement supérieur de notre site Web au www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/documents-scolaires pour vérifier si l'établissement d'enseignement que vous avez fréquenté est touché par des règles particulières.

Vous devez fournir les renseignements demandés sur vos études primaires. Toutefois, puisque vous n'avez pas à demander d'évaluation pour ces études, vous n'avez aucun document à joindre à votre demande.

► Études primaires

Établissement fréquenté			
Ville	Pays ou territoire		
Langue d'enseignement	Nombre d'années d'études		
Période des études			
De	(année, mois)	à	(année, mois)

Indiquez toutes les études que vous avez faites ou que vous faites actuellement.

Pour les études **professionnelles et techniques complétées**, vous devez joindre à votre demande seulement les documents que **vous voulez faire évaluer** (diplômes et relevés de notes détaillés correspondant à chacune des années d'études).

► Études secondaires (générales, professionnelles ou techniques)

Établissement fréquenté					
Ville	Pays ou territoire				
Langue d'enseignement	Domaine de formation, s'il y a lieu				
Période des études					
De	(année, mois)	à	(année, mois)	Titre du diplôme obtenu ou dernière année d'études réussie	Année d'obtention

Pour les études **générales complétées**, vous devez joindre à votre demande seulement le diplôme que **vous voulez faire évaluer**.

Pour des études **non complétées**, vous devez joindre les relevés de notes des deux dernières années d'études effectuées et réussies.

Si les relevés de notes n'indiquent pas clairement de mention de réussite pour chacune des années concernées, vous devez ajouter une attestation officielle de l'établissement d'enseignement fréquenté qui confirme la portion du programme complétée et réussie.

Établissement fréquenté					
Ville	Pays ou territoire				
Langue d'enseignement	Domaine de formation, s'il y a lieu				
Période des études					
De	(année, mois)	à	(année, mois)	Titre du diplôme obtenu ou dernière année d'études réussie	Année d'obtention

Au besoin, vous pouvez joindre une feuille supplémentaire.

Établissement fréquenté					
Ville	Pays ou territoire				
Langue d'enseignement	Domaine de formation, s'il y a lieu				
Période des études					
De	(année, mois)	à	(année, mois)	Titre du diplôme obtenu ou dernière année d'études réussie	Année d'obtention



Le Ministère n'évalue pas les documents scolaires qui sanctionnent des études postsecondaires non complétées.

Indiquez toutes les études que vous avez faites ou que vous faites actuellement.

Vous devez joindre à votre demande seulement les documents que **vous voulez faire évaluer** (diplômes et relevés de notes détaillés pour chacune des années d'études).

Au besoin, vous pouvez joindre une feuille supplémentaire.

► **Études postsecondaires (techniques, professionnelles et universitaires)**

Établissement fréquenté

Ville Pays ou territoire

Langue d'enseignement

Domaine de formation, s'il y a lieu

Période des études

De _____ à _____
(année, mois) (année, mois) Titre du diplôme obtenu Année d'obtention

Établissement fréquenté

Ville Pays ou territoire

Langue d'enseignement

Domaine de formation, s'il y a lieu

Période des études

De _____ à _____
(année, mois) (année, mois) Titre du diplôme obtenu Année d'obtention

Établissement fréquenté

Ville Pays ou territoire

Langue d'enseignement

Domaine de formation, s'il y a lieu

Période des études

De _____ à _____
(année, mois) (année, mois) Titre du diplôme obtenu Année d'obtention

Établissement fréquenté

Ville Pays ou territoire

Langue d'enseignement

Domaine de formation, s'il y a lieu

Période des études

De _____ à _____
(année, mois) (année, mois) Titre du diplôme obtenu Année d'obtention

Si vous voulez qu'une autre personne s'occupe du dépôt de votre demande ou du suivi de votre dossier, vous devez remplir le formulaire *Procuration – Mandat de représentation* que vous trouverez au www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/mandat et le joindre à votre demande.

► 3. Protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels que vous fournissez dans le présent formulaire sont nécessaires au traitement de votre demande d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec. Ils peuvent également être utilisés par le ministre responsable de l'application de la Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion aux fins d'étude, de statistique, d'évaluation de programme ou pour vous communiquer toute information susceptible de faciliter votre établissement et votre intégration à la société québécoise.

L'accès à ces renseignements est réservé aux seules personnes autorisées en vertu des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1). Vous avez le droit de connaître les renseignements qui vous concernent et, s'il y a lieu, de faire corriger tout renseignement inexact en adressant une demande écrite au bureau responsable du traitement de votre demande.

Les renseignements personnels contenus dans votre dossier sont confidentiels et ne peuvent être divulgués sans votre consentement. Toutefois, le Ministère peut sans votre consentement :

- communiquer un renseignement personnel à toute personne ou à tout organisme lorsque ce renseignement est nécessaire à l'application d'une loi au Québec;
- être autorisé à communiquer un renseignement personnel aux organismes publics québécois si ce renseignement est nécessaire à l'exercice de leurs attributions ou à la mise en œuvre d'un programme dont ils ont la gestion.

Lisez attentivement la déclaration avant de la signer.

En signant, vous confirmez que vous avez bien compris cette déclaration et que les renseignements que vous avez fournis sont exacts.

Si vous omettez de signer votre déclaration, nous vous retournerons votre demande et tous les documents que vous avez soumis.

► 4. Déclaration

Je comprends et j'accepte ce qui suit :

Toutes les conditions et restrictions prévues dans la section Renseignements généraux s'appliquent à ma demande.

J'ai la responsabilité de fournir tous les renseignements et documents nécessaires à l'analyse de ma demande, à défaut de quoi ma demande et mes documents me seront retournés.

Le Ministère peut communiquer avec les établissements scolaires que j'ai fréquentés pour vérifier l'exactitude des renseignements fournis dans ma demande. Le cas échéant, le délai de traitement de ma demande sera plus long.

Les frais exigés pour l'analyse de ma demande ne sont pas remboursables et ne garantissent pas que le Ministère soit en mesure de me délivrer une évaluation comparative.

Si le Ministère ne parvient pas à obtenir les renseignements et les documents dont il a besoin pour évaluer mes études, il pourra fermer mon dossier.

Si je fournis des renseignements erronés ou trompeurs, de faux documents ou des documents modifiés ou altérés, le Ministère :

- refusera de me délivrer une évaluation comparative et il conservera ma demande ainsi que tous les documents soumis à l'appui de ma demande;
- ne me transmettra pas les éléments de preuve relatifs à la vérification de l'authenticité des documents soumis à l'appui de ma demande;
- refusera d'examiner toute nouvelle demande que je pourrais lui présenter dans les trois ans suivant le dépôt de la présente demande.

Je déclare que les renseignements inscrits dans ma demande sont exacts.

Vous devez transmettre le formulaire dûment rempli et qui comporte la signature originale.

► _____
Signature

_____ Date (année, mois, jour)

Important

Avant de faire votre envoi, assurez-vous d'avoir joint à votre formulaire dûment rempli, signé et daté :

- une photocopie de votre pièce d'identité et, le cas échéant, une photocopie du document officiel attestant la différence entre votre nom et celui qui figure sur vos documents scolaires;
- les copies certifiées conformes de tous les documents scolaires que vous voulez faire évaluer;
- le paiement complet des frais exigés;
- l'original de la traduction, si vous soumettez des documents ou des parties de documents dans une langue autre que le français ou l'anglais;
- une lettre de demande de traitement prioritaire, s'il y a lieu (voir les règles à ce sujet au www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/evaluation-comparative-savoir-plus);
- la *Procuracion – Mandat de représentation* (formulaire A-0525-AF) dûment remplie, signée et datée, le cas échéant.

Pour soumettre votre demande

Vous devez envoyer votre demande à l'adresse suivante :

Direction du courrier, de l'encaissement et de l'évaluation comparative
Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
285, rue Notre-Dame Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Y 1T8
CANADA